



CHOISIR UNE FORMATION A TEMPS PLEIN EN GRANDE BRETAGNE

Avec votre bac en poche, vous êtes venus passer une année au pair en Grande Bretagne. Vous maîtrisez maintenant bien l'anglais et songez à entamer des études supérieures ici. Après votre licence ou votre maîtrise, vous souhaiteriez parfaire votre cursus universitaire par une année d'études dans une université britannique... Quelles que soient les raisons, vous êtes nombreux à souhaiter suivre des études au Royaume Uni. Cette fiche a pour objet de répondre aux différentes questions que vous pouvez vous poser sur les démarches à accomplir.

I – CHOISIR SES ETUDES ET SON UNIVERSITE

A/ A partir de la France : Vous obtiendrez toutes les informations sur toutes les universités britanniques et les cours qu'elles disposent au **British Council à Paris : 9 – 11 rue Constantine – 75007 Paris - ☎ 01 49 55 73 00 – www.britcoun.fr.co** . Pour les « Colleges of Further Education » cependant, aucun système d'inscription à distance n'est prévu (voir III).

B/ Sur place : L'offre de formation en Grande Bretagne est immense. Pour vous aider à vous y retrouver et vous mettre en mesure de suivre un cursus correspondant à vos souhaits, les « **Local Education Authorities** », dont les adresses se trouvent dans l'annuaire, ont mis en place des « **Adult Education Guidance Services** ». Vous pourrez également vous adresser utilement à l'un des bureaux du British Council dont le siège est à Londres – **British Council, 10 Spring Gardens, London SW1A 2BN - ☎ 0207 930 8466 - - www.britcoun.org** .

Il existe de nombreux guides qui listent l'ensemble des formations en Grande-Bretagne. On ne citera que ceux qui sont considérés comme les plus complets et les plus fiables. : « **University and College Entrance : Official Guide** » pour les études de premier cycle et « **British Universities – Guide to graduate study** » pour les « postgraduate studies » (voir II).

A Londres, le « **Floodlight – full time** » est un guide qui recense toutes les formations à temps plein. Cet ouvrage est disponible dans toutes les librairies et bureaux de presse. Le guide **LASER** enfin est proche du Floodlight mais recense les formations sur tout le sud-est de l'Angleterre.

Dans tous les cas, une fois que vous avez obtenu les coordonnées des établissements qui vous intéressent, n'hésitez pas à leur adresser un courrier pour leur demander leur brochure. Celle-ci est souvent très bien faite, vous y trouverez de nombreuses informations sur les cours disponibles, la vie étudiante,...

II – L'INSCRIPTION

Trois types d'études doivent être distingués, pour chacune d'elles, la procédure d'inscription est différente.

A/ Etudes dans un College of Further Education : Les études dispensées dans ces établissements correspondent le plus souvent à nos bacs techniques. Si vous souhaitez vous former dans le secrétariat ou le tourisme par exemple, il faudra vous tourner vers ces colleges. L'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement qui dispense la formation qui vous intéresse. Les inscriptions à partir de France ne sont, en principe, pas possible.

B/ Diplômes de premier cycle dans une université ou un collège d'enseignement supérieur : Les colleges offrent des formations courtes (équivalent à nos bac+2) à vocation professionnelle qui débouchent sur des diplômes dénomés **Higher National Diploma** (HND). Les universités dispensent des « **undergraduate courses** ». Ces études de premier cycle de l'enseignement supérieur durent 3 ans. Elles débouchent sur le diplôme de « **Bachelor's Degree** », approximativement l'équivalent de la licence. L'équivalent du DEUG n'existe pas en Grande Bretagne. De nombreux établissements cumulent les qualités d'université et de collège. Pour vous inscrire, les universités ou collèges dans lesquels vous souhaiteriez suivre vos études vous renverrons sur un bureau chargé de centraliser les demandes pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur britanniques (« **Clearing House** »). Le plus important d'entre eux est le « **Universities and Colleges Admission System** » ou **U.C.A.S.**. La démarche la plus simple est donc de s'adresser directement à ces organismes qui vous donneront tous les éléments pour choisir votre université ou college et vous remettront un dossier de demande d'inscription.

⇒ **La procédure U.C.A.S.** : Pour être sûr d'être admis à l'Université de votre choix, prenez vous y le plus tôt possible. Les dossiers de demande d'inscription peuvent être retirés dès le 1er juin pour la rentrée de l'année suivante (1er juin 2000 pour l'année 2000/2001 par exemple) et leur dépôt est possible à partir du 1er septembre suivant. Si vous incluez dans votre choix les universités d'Oxford ou de Cambridge, votre dossier doit être déposé avant le 15 octobre pour la rentrée suivante. Si votre choix n'inclue pas l'une de ces 2 universités, la date limite est le 15 décembre. U.C.A.S. accepte cependant les demandes jusqu'au mois de juillet dans la limite des places disponibles dans les établissements auxquels vous avez postulé (Juillet 2000 pour la rentrée de l'année 2000/2001 par exemple) - **U.C.A.S. – PO Box 67, Cheltenham, Glos GL50 3SF** - Les dossiers UCAS peuvent également être retirés dans les bureaux du British Council, certains établissements disposent aussi parfois de dossiers d'inscription UCAS.

⇒ **Remplir votre dossier U.C.A.S.** : Avec votre dossier UCAS vous sera remis un livret présentant l'ensemble des cours et des établissements qui vous sont accessibles. A partir de cette liste vous pouvez sélectionner 8 universités pour un cursus donné au plus sans pour autant pouvoir indiquer un ordre de préférence. Si vous hésitez entre 2 cursus différents (histoire ou droit par exemple), il vous faudra remplir un deuxième dossier. Votre dossier rempli devra être renvoyé à UCAS accompagné d'un chèque correspondant aux frais de traitement de votre candidature.

⇒ **Procédures spécifiques** : L'admission à certains cursus ne passe pas par l'UCAS mais par un organisme spécifique.

- Art et Design : Art and Design (ADAR), Penn House, 9 Broad Street, Hereford HR4 9AP
- Etudes d'infirmières : The Nurses and Midwives Central Clearing House (NMCC), PO Box 346, Bristol, Avon BS99 7FB
- Travail social : The Social Work Admissions System (SWAS), Fulton House, Jessop Avenue, Cheltenham, Glos GL50 3SH

C/ **Postgraduate Studies** : Les Postgraduate studies se déroulent exclusivement au sein des universités, elles débouchent sur un **Master's Degree** et éventuellement par la suite sur un **Doctorate**. L'inscription se fait directement auprès des établissements qui vous intéressent. Deux exceptions cependant, en **art & design**, les inscriptions passent par l'organisme chargé des inscriptions en 1er cycle mentionné plus haut. Les personnes désirant s'inscrire à une formation pour devenir professeur doivent passer par le **Graduate Teacher Training Registry, Fulton House, Jessop Avenue, Cheltenham, Glos GL50 3SH**.

III – CONDITIONS D'ADMISSION

Même lorsque votre inscription passe par un organisme centralisateur, votre candidature est examinée par chacun des établissements auxquels vous avez postulé. Ces derniers ont chacun leurs propres critères. Globalement, le système est cependant plus souple qu'en France (ce qui ne signifie pas moins sélectif) : quelque soit le niveau auquel vous intégrez le système britannique la condition de diplôme n'est pas exclusive et une part importante est faite à la motivation du candidats. Le plus souvent votre candidature sera appréciée au regard des 4 éléments suivants :

⇒ **Le diplôme** : Vos diplômes français vous permettront le plus souvent d'entamer ou de poursuivre vos études en Grande-Bretagne. Le Bac vous permet d'entrer en premier cycle d'enseignement supérieur. Vous pourrez postuler à des postgraduate studies avec une licence ou une maîtrise selon les cas. Ces éléments restent cependant des généralités, vous pourrez obtenir des informations précises sur l'équivalence de vos diplômes auprès des bureaux du British Council à Londres ou à Paris. Dans certains cas particuliers, vous devrez directement prendre contact avec le département concerné dans la ou les universités de votre choix.

⇒ **Le niveau d'anglais** : Quelque soit le type d'études choisi, il vous faudra prouver que vous possédez un niveau d'anglais, écrit et parlé, suffisant pour pouvoir suivre les cours. Chaque établissement détermine librement les critères qui serviront à l'évaluation de votre niveau. On retrouve cependant d'une université ou d'un collège à l'autre des exigences souvent similaires. A titre d'exemple, voici la liste des tests d'anglais considérés par la City University de Londres comme attestant d'un niveau d'anglais suffisant :

- University Entrance Test in English for Speakers of Other Language (UETESOL)
- Use of English
- Proficiency in English
- Test Of English as a Foreign Language (TOEFL)
- International English Language Testing Services (IELTS)
- Test in English for Educational Purpose

Si vous possédez un diplôme d'anglais qui ne figure pas dans la liste proposée par l'Université, vous pouvez toujours la contacter et demander s'il peut être considéré comme suffisant. Si vous ne possédez aucun diplôme, il est possible de suivre pendant l'été qui précède la rentrée universitaire, un cours d'anglais vous préparant au UETESOL. Certaines universités proposent ce type de cours. De nombreuses écoles de langue peuvent également vous préparer à l'un des examens exigés par les universités. Les **collèges BASCELT (écoles de langue publiques reconnues par le British Council)** et les **collèges ARELS-FELCO (écoles de langue privées reconnues par le British Council)** proposent également ce type de cours. Leur brochure est disponible dans les bureaux du British Council, du Centre Charles Péguy et du Bureau Emploi-Formation du Consulat. Enfin la British Tourist Authority a également publié une brochure présentant l'ensemble des cours d'anglais – langue étrangère en Grande Bretagne, disponible à la **Maison de la Grande Bretagne, 19 rue des Mathurins, 75009 Paris - ☎ 01 44 51 56 21** et au **British Travel Centre, 12 Lower Regent Street, London SW1 - ☎ 020 7730 3400**.

⇒ **L'expérience professionnelle** : L'expérience professionnelle peut, bien souvent, compenser l'absence de diplôme. L'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire vous demandera de produire des certificats de travail et des références (sous forme de dossier ou de lettre) émanant de vos anciens employeurs. La Grande Bretagne est sans doute le pays le plus avancé du monde en matière de formation continue. La proportion de « mature students » - adultes qui reprennent les études après plusieurs années de vie professionnelle – peut atteindre 50% dans certaines universités. Pour permettre aux adultes de poursuivre des études supérieures, la plupart des établissements ont mis en place un système d'évaluation des acquis professionnels appelé **A.P.L.A.** (ou A.P.L.), **Accreditation of Prior Learning and Achievement Scheme**. Ce système peut non seulement vous permettre d'accéder à l'enseignement supérieur mais aussi d'acquérir un certain nombre d'unités de valeur. Les formations sont en effet aujourd'hui de plus en plus conçues sous forme modulaire. De plus amples renseignements vous seront fournies dans les brochures d'établissements. Si la reprise des études vous effraie un peu, après un long moment passé loin des salles de cours, les universités peuvent vous proposer d'intégrer l'un de leurs programmes « **Access to Higher Education** » dans lesquels vous vous familiarisez avec la rédaction ou la technique de prise de cours,... A Londres, vous trouverez une brochure intitulée « Inner London Access Courses » consultable dans les Careers Services et les Bibliothèques. Ces « Access Courses » sont également listés dans le Floodlight.

⇒ **La motivation** : Quelque soit le niveau ou la formation que vous souhaitez intégrer dans le système britannique, il vous faudra souvent faire preuve de motivation, le plus souvent en adressant une lettre au département concerné qui sera jointe à votre dossier d'inscription.

IV – LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Les établissements britanniques sont quasiment tous privés. Les frais de scolarité en Grande-Bretagne sont donc chers, très chers (de £3.000 à £13000 par an). Une fois votre scolarité payée, il vous faudra vous loger, vous nourrir... (à Londres, compter £8.000 par an). Deux choses positives cependant. D'abord, en tant que ressortissant de l'Union Européenne, vous ne paierez que les « Home Fees » et non pas les « Overseas Students Fees », nettement plus élevés. Ensuite, les possibilités d'obtenir des bourses ou des prêts, sont nombreuses. Les paragraphes qui suivent vous présentent brièvement les différents types de support financiers. Pour être sûr de connaître toutes les aides qui peuvent vous être fournies, rendez-vous dans un « **Student Grants Service** », bureau spécialement chargé de vous informer sur les différentes possibilités de financement de votre formation et de vous aiguiller le cas échéant, sur le bon interlocuteur. Pour Londres et sa région, les Students Grants Services sont listés dans le Floodlight full time. Hors de Londres, vous trouverez leurs adresses dans les pages jaunes ou en vous adressant à un Careers Service (les Careers Services et les Students Grants Services peuvent d'ailleurs être regroupés en un même service).

⇒ **Remboursement de vos frais de scolarité** : Cette possibilité n'existe que si vous effectuez une année d'études dans le cadre d'un cursus entamé en France et conduisant à un diplôme français (ou d'un autre état membre de l'UE). L'année passée en Grande Bretagne doit pouvoir compter pour l'obtention de votre diplôme. Si, par exemple, votre cursus dure en principe trois ans, votre année d'études en Grande Bretagne ne doit pas vous conduire à obtenir votre diplôme en 4 ans. Cette disposition relève du programme « ERASMUS – FREE MOVER », c'est à vous de convaincre votre établissement de vous envoyer dans une université britannique.

⇒ **Les bourses** : - Si vous êtes **résidant en Grande Bretagne depuis moins de 3 ans**, vous pourrez en principe bénéficier d'une bourse qui couvre vos frais de scolarité (fees-only award) attribuée par le **Local Education Authority** de votre lieu de résidence. L'octroi de ces bourses est quasiment automatique pour les premiers cycles. Pour les post-graduates studies, les possibilités de financement sont multiples (bourses d'état, « award making bodies », « sponsorship » assuré par une entreprise,...) . Vous pourrez vous renseigner utilement auprès de votre London Education Authority ou d'un Student Grant Service s'il en existe un. Vous pouvez par ailleurs demander auprès de votre ancien CROUS en France une bourse d'enseignement supérieur dont la liste est disponible au Service Social du Consulat Général.

- Si vous êtes **résidant en Grande Bretagne depuis plus de 3 ans**, vous relevez du régime britannique. Le système d'octroi des bourses est assez complexe. Sachez seulement que l'on distingue les « **Mandatory Grants** » des « **Discretionary Grants** ». Les premières consistent en un montant forfaitaire accordé automatiquement à tout étudiant. Les secondes sont accordées par les Local Education Authorities selon des critères qui leur sont propres. Ces bourses visent à couvrir non seulement les frais de scolarité mais aussi les « living expenses ». Le dépôt des demandes s'effectue dès Janvier pour la rentrée suivante, n'attendez pas la réponse des universités auxquelles vous postulez pour remettre votre dossier.

⇒ **Les prêts** : L'augmentation importante du nombre d'étudiants a rendu moins généreux le système des bourses. Le gouvernement britannique a donc encouragé le développement des prêts étudiants (students loans) à des conditions avantageuses (remboursement différé et au taux de l'inflation entre autres). Le prêt n'est accordé qu'une fois l'inscription dans votre établissement acquise. Vous obtiendrez toutes les informations utiles sur ces prêts en contactant la « **Student Loans Company** », 100 Bothwell Street, Glasgow G2 7JD - ☎ 01345 300 900.

⇒ **Travailler tout en étudiant** : En tant que ressortissant de l'Union Européenne, il n'y a aucune restriction vous empêchant de travailler. Serveur dans un pub ou dans un restaurant, baby sitting, caissier dans un grand magasin,... Les opportunités, du moins à Londres, ne manquent pas. Le Centre Charles Péguy (18-30 ans) et le Consulat (25 ans et plus) peuvent également vous aider à trouver un emploi à temps partiel.

⇒ **Sans ressources ou au chômage** : Dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage, le gouvernement britannique a mis en place le programme « Employment Training ». Si vous êtes inscrits dans un job centre (l'équivalent de notre ANPE) depuis plus de 6 mois (13 semaines si vous êtes âgés de moins de 25 ans), vous pourrez suivre une formation tout en continuant à percevoir vos indemnités (income support, housing benefit, chômage,...).

Ce système ne vous permettra pas de suivre gratuitement les cours d'un MBA à Oxford mais peut être tout à fait valable si vous cherchez à vous former dans l'informatique ou le tourisme par exemple. Ces formations sont d'ailleurs souvent assurées par des « Colleges of Further Education ». Attention, cette mesure ne s'adresse qu'aux chercheurs d'emploi. Le statut étudiant ne vous donne en aucun cas le droit de bénéficier des diverses aides sociales britanniques telles que l'income support, le housing benefit, l'unemployment benefit,...

V - BIBLIOGRAPHIE

Vous trouverez dans la plupart des librairies et des bibliothèques de très nombreux ouvrages sur les études supérieures en Grande Bretagne (programme des universités, sources possibles de financement, vie étudiante, ...). Les Local Education Authorities et le British Council fournissent également de nombreuses brochures, souvent gratuites.

En librairie ou dans les bibliothèques :

- « How to know your rights : Students » - How to know books – Shirley Meredeen
- « CRAC guide to Universities and Polytechnics » - Kogan Page Editor

Brochures des Local Education Authorities et/ou du British Council :

- « Handbook for Students from Overseas and their advisers »
- « Students Grants and Loans : a brief guide »
- « Industrial Sponsorship and the Universities » - Brochure UCAS
- « The Student Guide to Higher Education »

La recherche d'un emploi ne repose pas sur une méthode toute faite mais sur un certain nombre d'informations aussi concrètes que possible et constamment actualisées.

Pour nous aider à travailler en ce sens, n'hésitez pas à nous faire part de vos critiques concernant cette fiche mais aussi des adresses et des "tactiques" qui, dans votre situation, se sont révélées payantes. Merci !

Consulat Général de France
Bureau Emploi-Formation
PO Box 520
21 Cromwell Road
London SW7 2EN
☎ 020 7838 2033/2026 - 📠 020 7838 2128

02/07/09